



## Besoin d'aide pour pb donation - partage

Par **Laure**, le **29/02/2012** à **23:51**

Bonjour,

Dans le cadre d'une donation partage, je suis nu propriétaire avec ma sœur d'un immeuble non fini pour lequel mes parents (divorcés) sont usufruitiers. Mon père s'est endetté à titre personnel en faisant de multiples crédits revolving et aujourd'hui, il nous demande de faire soit

- un crédit pour épurer ses dettes et faire des travaux d'aménagements
- de lui rendre la propriété en nous désengageant de la donation partage

A ce jour, il nous est impossible de signer un quelconque crédit et nous souhaiterions connaître les tenants et les aboutissants de notre éventuel désengagement ...

1. sommes nous « redevables » de ses dettes personnelles dans le cas où il ne peut pas rembourser ?
2. est ce possible de se désengager de la donation partage et quels sont les risques d'un point de vue fiscal ou juridique ?

Merci par avance aux personnes qui auront la gentillesse de nous répondre.

Laure et Julien

Par **toto**, le **01/03/2012** à **10:57**

bonjour,

je crois que l'on ne peut pas revenir sur une donation partage et restituer le bien au donateur. Vous pouvez demander confirmation à votre notaire.

Toutefois, dans votre cas , vous pourriez mettre en vente le bien en pleine propriété avec

l'accord de l'usufruitier. Dans ce cas, vous pouvez jouer à la marge sur la répartition du prix de vente entre l'usufruitier et les nu-proprétaire